

LE CHÈQUE « GARANTI » DE VITAL BEAUTY

VITAL BEAUTY, enseigne commerciale de la société **NEW STEFAL HOLDING**, maîtrise parfaitement les techniques de manipulation dans la présentation de ses documents promotionnels.

Vous avez reçu une enveloppe de la Direction des gains et vous pouvez y lire une première formulation : « La preuve officielle de votre gain se trouve à l'intérieur. Chèque garanti. »

A l'intérieur de ce pli, c'est un « flyer » de couleur rose vif qui attire votre attention : « 50 500 € - Chèque garanti chez vous dès février prochain – Confirmé – Message très important. »

Ne vous laissez pas séduire par ce document affirmatif. Vous n'avez certainement pas aperçu la discrète mention « rappel du montant du 1^{er} prix mis en jeu » accolée au montant de 50 500 €.

Certes, le lot le plus important de cette opération promotionnelle est bien de 50 500 €. Il sera attribué par tirage au sort. Mais, le chèque garanti qui est annoncé, et qui sera adressé à tout client effectuant une commande, consiste en un chèque-réduction de 2 €.

Finalement, la seule garantie pour le consommateur est une déception (en recevant son bon d'achat de 2 €) et une dépense (pour participer au tirage au sort).

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)